

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

MINISTERE DE L'ADMINISTRATION DU
TERRITOIRE DE LA SECURITE PUBLIQUE ET
DE LA GOUVERNANCE LOCALE

REGION DU CHARI-BAGUIRMI

SULTANAT DU BAGUIRMI

N° 001/PR/MATSPGL/R-CB/SB/2018



Massénya le 05 JUIN 2018,

OBJET :DEMENTI

Nous avons été très désagréablement surpris d'apprendre dans vos publications des propos erronés, fallacieux concernant notre Grand Sultanat du Royaume du Baguirmi et Monsieur Mahamat Zene Hissein Ex Trésorier Payeur Général de la République du Tchad. Mensonge que nous jugeons grave, inacceptable et inadmissible pour plusieurs raisons allant de la chefferie traditionnelle, à la cohabitation sociale, au respect mutuel ainsi qu'à l'unité citoyenne en générale.

De ce fait, nous, les notables, garant des us et coutumes de la tradition Baguirmienne, avons décidé d'apporter des éclaircissements auprès de nos chers frères et sœurs Tchadiens à ce sujet et aussi à celui de la famille Hissein Bourma.

Malheureux est notre constat de voir que certains individus animés de mauvaises intentions essaient de créer un conflit pour des raisons qui leurs sont propres. Aussi nous semble-t-il claire que ces individus nous ont manqué du respect et ont porté atteinte à notre communauté et notre Sultanat

Alors en ma qualité de notables, nous avons l'obligation de faire un rappel historique sur la communauté Baguirmienne au sein de notre chère patrie le Tchad.

Pour tous ceux qui ignorent l'histoire, le Royaume du Baguirmi s'est affirmé en Etat souverain dans l'actuel territoire du Tchad avant l'arrivée des Français. Notez bien que ce Royaume fut fondé par notre ancêtre **Mbang Birni Bessé** vers les années 1513, période qui, se situe bien avant la colonisation de notre pays. Et actuellement la chefferie traditionnelle au Tchad est comme collaboratrice de l'Etat selon la constitution. Cela dit le Sultanat du Baguirmi fait partie de l'un des trois royaumes historique du Tchad à savoir le Ouaddaï et

le Kanem qui constituent la quasi-totalité de l'histoire du Tchad actuel dont nous sommes tous fiers.

A cet effet, nous saisissons cette opportunité pour appeler nos chers compatriotes Tchadiennes et Tchadiens à l'union et à la solidarité dans le cadre du respect mutuel vis à vis des uns et des autres, car nous sommes tous égaux devant Dieu et devant la loi.

Aussi souhaiterions-nous vivement que nos chers compatriotes puissent contribuer positivement à bâtir ce pays si riche et vaste car sans l'effort commun il n'y aura jamais une harmonie moins encore un développement harmonieux.

Il est temps donc pour nous de cesser avec la promotion de la haine, de la délation et de l'hostilité. Nous appelons aussi tous les médias, les réseaux sociaux ainsi que les journaux de la place à promouvoir la paix, l'amour de notre nation et de nos concitoyens sans oublier les bonnes valeurs que nous ont léguées nos ancêtres.

Disons d'une seule voix « Non à la zizanie » qui est en train de fracturer la nation Tchadienne.

Par ailleurs, nous profitons pour porter à l'attention de tous les Tchadiens que le D^éfunct **Hissein Bourma** père de Monsieur Mahamat Zene, que nous avons bien connu est plutôt Arabe originaire de Djokhana, chef-lieu du Canton ASSALA et dont sa famille « Awlad Barri » est venus d'Amtiman et se sont basés dans la région de HADJER LAMIS, sur instructions de notre grand père Mbang GAOURANG, Sultan du Baguirmi à l'époque.

Historiquement parlant, ce canton de Djokhana était initié pour la première fois en 1947 par les colons à MASSENYA, au même moment que le canton MOÏTO et celui de GAMBIR. D'ailleurs c'est notre grand père le Suktan MAHAMAT GAOURANG, qui fût le premier Chef de Canton de Moïto, lorsqu'il était encore Prince, selon nos connaissances.

Il est incontestable que le canton de Djokhana repose sur le "Rocher du Balinga" se trouvant à la limite de la Région du Chari Baguirmi actuelle et celle de HADJER LAMIS. Cette délimitation est reconnue officiellement par le Ministère de l'aménagement du territoire et de la décentralisation.

Nous affirmons avec amertume que ces allégations ont pour but de semer la confusion et créer un conflit entre le Sultanat du Baguirmi et ses Cantonats.

En espérant que ces explications feront désormais la lumière sur l'histoire de notre communauté, notre Sultanat et également les allégations mensongères colportées par les uns et les autres à l'encontre de notre Majesté.

Par conséquent nous ne toléreront aucun article sciemment édité pour dénigrer notre communauté et la souveraineté de notre Royaume.

Autrement dit, nous-nous réservons le droit d'ester en justice qui que soit, conformément aux textes de la République du Tchad pour diffamations, injures et non-respect de la vie privée, et incitation à la haine et aux troubles sociaux.

Pour finir, nous exigeons la publication de notre droit de réponse conformément aux lois sur le régime de la presse.

Salutations cordiales.

Les Dignitaires, garant des us et coutumes du Baguirmi.

MBARMA HASSAN IDRIS

NGARMANE MAHAMAT DJIBIRINE

GALADIMA ALLAMINE MAHAMAT

